

Swiss Association for Quality and Management Systems (SQS)

Bernstrasse 103
P. O. Box 686
CH-3052 Zollikofen
Tel. +41 31 910 35 35
Fax. +41 31 910 35 45
headoffice@sqs.ch
www.sqs.ch

Rapport de vérification MOC voie 1

Porteur du projet / Client

Numéro d'affaire: 325946
Entreprise: Association Bleu-Blanc-Cœur
Adresse: Les Messayais
F-35210 COMBOURTILLE
Téléphone: +33 2 99 97 60 54
Fax: +33 2 99 97 60 68
E-Mail: contact@bleu-blanc-coeur.com
Interlocuteur: Monsieur Pierre Weill

Activité

Audit/Assessment: Vérification MOC voie 1, Projet programmatique
Début/fin d'audit: 10 octobre 2012 – 27 février 2013
Titre du projet: Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléique (ALA)
GBZ/Rapport N°. 325946/P33684.43
Méthodologie française MOC voie 1: Méthodologie spécifique aux projets de réduction des émissions de méthane d'origine digestive par l'alimentation des ruminants laitiers
Scope 15, Agriculture
Echelle: Large échelle

Equipe de vérification: M. Jean Bader

Approuvé par

M. Jean Bader

Date

27/02/2013

Signature

M. Silvio Leonardi

27/02/2013




Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Objectif	3
1.2	Champ	3
1.3	Description du projet.....	4
1.4.	Méthodologie de vérification.....	5
2	Opinion de vérification.....	7
2.1	Evaluation des données et calcul des réductions d'émissions de gaz à effet de serre	7
2.2	Déclaration de certification	8
2.3	Questions restées ouvertes depuis la validation	8
2.4	Revue documentaire	9
2.5	Mise en œuvre du projet selon le JPOA-DD et JPA-DD agréé.....	9
2.6	Conformité du plan de suivi par rapport à la méthodologie de suivi	9
2.7	Conformité du suivi exécuté par rapport au plan de suivi prévu	9
2.8	Evaluation des réductions d'émissions de GES obtenues.....	11
2.9	Systèmes de gestion et assurance qualité	12
3	Liste des entretiens, des évaluations sur sites et des revues documentaires	13
4	Equipe de vérification et réviseur	13
5	Contrôle de qualité de la vérification	13
	Annexe A: Visites sur sites et entretiens	14
	Annexe B: Liste des documents passés en revue	15
	Annexe C: Certificats de compétences	16
	Annexe D: Abréviations.....	18
	Annexe E: Protocole de vérification MOC voie 1	19

1 Introduction

1.1 Objectif

L'association Bleu-Blanc-Coeur a chargé la SQS de réaliser la première vérification du projet programmatique « Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléique (ALA) » ([03] ci-après dénommé « le projet »). Le but de la validation est de procéder à une vérification indépendante et objective par une Entité Indépendante Accréditée (EIA) conformément aux critères de la CCNUCC pour les projets de Mise en Œuvre Conjointe (MOC) voie 1, aussi dénommés « projets domestiques » en France. La SQS est autorisée par la France à effectuer des validations et des vérifications en tant qu'Entité Indépendante Accréditée (EIA).

Les critères de la CCNUCC renvoient à l'Article 6 du Protocole de Kyoto, aux règles et modalités des projets MOC, aux décisions du Comité de surveillance de la MOC ainsi qu'aux critères du pays hôte.

1.2 Champ

Basée sur les exigences applicables de « l'Arrêté du 2 mars 2007 pris pour l'application des articles 3 à 5 du décret n° 2006-622 du 29 mai 2006 et relatif à l'agrément des activités de projet relevant des articles 6 et 12 du protocole de Kyoto NOR: DEVC0700081A », de la « Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléique (ALA) » et de la procédure de vérification du JISC si nécessaire, l'évaluation doit:

- assurer que l'activité du projet a été mise en œuvre et est exploitée conformément au Dossier Descriptif de Projet programmatique (JPoA-DD) et le cas réel décrit dans le Dossier Descriptif d'un exemple réel d'activité de Programme (JPA-DD Cas Réel) agréé et que toutes les caractéristiques physiques (technologie, équipement, moyens de suivi et de contrôle, métrologie) sont en place;
- assurer que le rapport de suivi et les autres documents produits sont complets et vérifiables, conformément aux exigences des projets MOC;
- assurer que les systèmes de suivi en place et les procédures associées correspondent aux systèmes de suivi et aux procédures décrits dans le plan de suivi et la méthodologie approuvés;
- Evaluer les données enregistrées et stockées selon la méthodologie de suivi.

Le champ d'application de la validation correspond à un examen indépendant et objectif du « Dossier descriptif de projet programmatique » JPoA-DD et « Dossier Descriptif d'un exemple réel d'activité de Programme » (JPA-DD Cas Réel) par rapport aux critères et exigences fixés par :

- le protocole de Kyoto, en particulier l'article 6;
- les décisions 2/CMP1 et 3/CMP.1 (Accords de Marrakech);
- la procédure de vérification du JISC publiée sur <http://ji.unfccc.int> (grands principes);
- l'Arrêté du 2 mars 2007 pris pour application des articles 3 à 5 du décret n° 2006-622 du 29 mai 2006 et relatif à l'agrément des activités de projet relevant des articles 6 et 12 du protocole de Kyoto;
- la méthodologie spécifique [101];
- l'environnement technique du projet;
- les normes internes et nationales sur l'Assurance et le Contrôle Qualité (AQ/CQ);

- les conditions nationales additionnelles telles que définies par le PFD français.
- Standard for the development of eligibility criteria for the inclusion of a project activity as a CPA under a PoA (version 01.0)
- Standard for application of multiple CDM methodologies for a programme of activities (version 01.0)

L'équipe de vérification a appliqué une approche basée sur le risque, en se focalisant sur l'identification des risques importants dans la mise en œuvre du projet et la génération des unités de réduction d'émission (URE).

SQS maintient confiance, intégrité, confidentialité et discrétion durant tout le processus de validation. Ce rapport relève les activités de validation d'une manière véritable et appropriée.

1.3 Description du projet

Le projet consiste en la réduction des émissions de méthane des animaux d'élevage ruminants et notamment des vaches laitières en réintroduisant dans l'alimentation des sources naturelles et tracées d'Acide Alpha Linoléique (ALA). L'objectif est de diminuer les émissions de méthane (CH₄) d'origine digestive sans effet néfaste sur la production de lait ni d'autres paramètres des systèmes d'élevage. L'apport d'ALA sous forme de fourrages ou sous forme de graines de lin extrudées à des ruminants en est un exemple et a démontré son efficacité.

Les participants au projet sont localisés comme suit :

	Nom et dénomination sociale	Localisation
Coordonnateur du Programme	Association Bleu-Blanc-Cœur	La Messayais F-35210 COUMBOURTILLE

La "Partie visée à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques" (Partie Hôte) est la France. Référence [2] du 22 mai 2012 présente la lettre d'agrément du projet par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement de la France. Référence [6] du 28 janvier 2013 présente la lettre d'agrément du projet par l'Etat belge, comme deuxième partie.

Ainsi, la réduction en tCO₂e. réalisée par ce projet est de

Année	Estimation des réductions d'émission annuelles en tonnes de CO ₂ (JPoA-DD)	Emissions annuelles des scénarios de référence	Emissions Annuelles des activités de projet	Réalisation des réductions d'émission annuelles en tonnes de CO ₂
2012	27'853	66 391	56 796	9 595

1.4. Méthodologie de vérification

Les auditeurs SQS appliquent des techniques standardisées d'audit incluant les aspects suivants, sans pour autant se limiter exclusivement à ces points:

(a) Revue documentaire, dont:

- Examen des données et informations présentées afin de vérifier la véracité, crédibilité et interprétation des informations ainsi que leur exhaustivité;
- Examen du plan de suivi et de la méthodologie de suivi, en portant une attention particulière à la fréquence des mesures, la qualité des équipements de mesure incluant les exigences de calibration, l'assurance qualité et les procédures de contrôle de qualité;
- Evaluation de la gestion des données, de l'assurance qualité et du système de contrôle de qualité dans le contexte de leurs influences sur le calcul des réductions d'émissions.

(b) Evaluation sur sites, dont:

- Evaluation de la mise en œuvre et de l'exploitation de l'activité de projet, telle que décrite dans le JPOA-DD et JPA-DD;
- Examen des flux d'information impliqués dans la génération, l'agrégation et le rapport des paramètres de suivi;
- Entretiens avec le personnel concerné afin de confirmer que les procédures d'exploitation et de collecte de données sont conformes au plan de suivi du JPOA-DD;
- Contrôles croisés entre les informations fournies par le rapport de suivi et les données provenant d'autres sources, telles que journal d'exploitation, inventaires, tickets d'achats, bons d'entrée/sortie ou similaire;
- Examen des équipements de mesure et de suivi, incluant l'état de calibration métrologique et l'observation des pratiques de suivi, par rapport aux exigences du JPOA-DD et JPA-DD et de la méthodologie adoptée;
- Revue des méthodes de calculs et des hypothèses faites pour déterminer les réductions d'émissions;
- Identification des procédures de contrôle et d'assurance qualité mise en place pour prévenir, identifier et corriger toutes erreurs ou omissions dans le rapport des paramètres de suivi.

Lors de la vérification de l'activité de projet, il est possible que l'auditeur mette en évidence des questions ou des problèmes de mise en œuvre ou d'exploitation susceptibles de porter atteinte ou d'influencer le bon calcul des réductions d'émissions. Si ce cas se présente, l'auditeur formule ces questions/problèmes dans le rapport de vérification, en fait un commentaire et y apporte une conclusion.

L'auditeur formule une Requête d'Action Corrective (CAR) si un des cas suivants se présente:

- (a) des non-conformités avec le plan de suivi ou la méthodologie sont trouvées, ou la preuve de conformité ne peut pas être apportée de manière suffisante;
- (b) des erreurs ont été faites dans les hypothèses, les données ou les calculs menant à des modifications des réductions d'émissions ;
- (c) des Requêtes d'Action Futures (FAR) qui avaient été formulées lors de la validation n'ont pas été soldées par les participants au projet.

L'auditeur formule une Requête de Clarification (CL) si l'information fournie est insuffisante ou pas assez claire pour déterminer si les exigences MOC sont remplies.

L'auditeur formule une Requête d'Action Future (FAR) si le suivi et les rapports doivent faire l'objet d'attention particulière ou de modifications pour la prochaine période de vérification.

Toutes les CARs et CLs formulées par l'auditeur pendant la vérification doivent être soldés avant de soumettre une première demande de délivrance des URE.

Afin d'assurer la transparence nécessaire, un protocole de vérification a été élaboré et adapté au projet. Le protocole montre, d'une manière transparente, les critères (exigences), moyens de vérification et résultats des points identifiés et contrôlés. Le protocole de vérification poursuit les buts suivants :

- Il organise, détaille et clarifie les exigences auxquelles un projet MOC doit satisfaire.
- Il assure un procédé de vérification transparent en documentant comment chaque exigence a été vérifiée et quel est le résultat de la vérification.

Le protocole de vérification consiste en deux tables dont les colonnes sont décrites ci-dessous :

Protocole de vérification, parties 1 et 2: Exigences générales et spécifiques	
<i>Exigence</i>	Les exigences qui doivent satisfaire le projet.
<i>Réf.</i>	La liste des références utilisées (JPOA-DD et JPA-DD ou autres documents).
<i>MoV (Moyens de vérification)</i>	Explique comment la conformité avec les exigences a été contrôlée. DR = Examen documentaire, I = Entretien, N/A = Non applicable.
<i>Commentaire</i>	Cette section est utilisée pour justifier et commenter le degré de conformité atteint. Des références peuvent être citées.
<i>Concl. provis. / Concl. finale (Conclusion provisoire / finale)</i>	OK = conforme. Si non-conforme, le type et le numéro de la requête est indiqué (CAR = Requête d'Action Corrective, CL = Requête de Clarification, FAR = Requête d'Action Future).

Protocole de vérification, partie 3: Résumé des requêtes	
<i>No.</i>	Les requêtes (CAR, CL, FAR) sont numérotées et listées dans cette section.
<i>Réf.</i>	Référence au numéro d'exigence utilisée dans les parties 1 et 2 du protocole de vérification.
<i>Demande de l'équipe de vérification</i>	Cette section est utilisée pour formuler et discuter les requêtes. Des références au JPOA-DD et JPA-DD ou à d'autres documents peuvent être citées.
<i>Réponse du porteur du projet</i>	Les réponses données par le porteur du projet durant l'échange de communications avec l'équipe de vérification sont résumées dans cette section.
<i>Conclusion de l'équipe de vérification</i>	Cette section résume l'avis de l'équipe de vérification par rapport à la réponse du porteur du projet et y apporte une conclusion finale.
<i>Date</i>	Date de la conclusion de l'équipe de vérification : soldée ou restée en suspend.

Le protocole de vérification complet figure en annexe E de ce rapport.

2 Opinion de vérification

2.1 Evaluation des données et calcul des réductions d'émissions de gaz à effet de serre

L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a conduit la vérification initiale du projet conformément aux exigences en vigueur pour les activités de projets MOC.

Le projet réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 9'595 t CO₂ sur la période de vérification du 27 février 2012 au 31 décembre 2012.

Bleu Blanc Cœur est responsable de l'acquisition des données conformément au plan de suivi validé et du calcul des réductions d'émissions de GES. De son côté, La SQS confirme que le projet a été mis en œuvre et est exploité sur le site comme prévu et décrit dans le JPoA-DD et le JPA-DD validé. Le système de suivi fonctionne de manière fiable. Ils sont parfaitement capables d'enregistrer les données nécessaires pour déterminer les réductions d'émissions.

La SQS a conduit la vérification sur la base de la «Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléique (ALA)» [101], du plan de suivi inclus dans le JPoA-DD et du rapport de vérification pour la période 2012 [3]. La vérification a permis de contrôler :

- I. si la conception du projet prévue et décrite dans le JPoA-DD agréé [03] est respectée au niveau de la mise en œuvre et de l'exploitation;
- II. si les dispositions de la méthodologie et du plan de suivi du JPoA-DD sont appliquées de manière cohérente et convenable;
- III. si des preuves suffisantes sont réunies pour permettre de considérer les données annoncées comme fiables;
- IV. si les équipements essentiels à la mesure des paramètres requis pour le calcul des réductions d'émissions sont calibrés correctement.

Il est à souligner que la version du JPoA-DD soumis pour l'enregistrement a subi des modifications suite à des demandes du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT). Ces modifications sont sommairement représentées dans le document [1] Commentaires du MAAPRAT - réponses BBC – 12032012. Toutes adaptations suivent aux demandes du MAAPRAT sont intégrées dans le JPoA-DD - DDPoA_V7_23032012_BBC, [3]. Comme cette version du JPoA-DD est référencée dans la lettre d'accord, elle est la base pour la vérification.

Conclusion par rapport à la quantité vérifiée de réductions d'émissions.

De l'avis de la SQS, les réductions d'émissions de GES du projet «Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléique (ALA)» reportée dans le rapport de vérification [3] est calculée sans fausses déclarations avérées, de manière appropriée et conservatrice.

Les réductions d'émissions de GES ont été correctement évaluées sur la base de la méthodologie et du plan de suivi approuvés, tels que contenus dans le JPoA-DD validé.

L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) confirme par conséquent que le projet a atteint les réductions d'émissions durant la période de vérification comme suit :

Réductions d'émissions durant la période de vérification du 27 février 2012 au 31 décembre 2012 : 9'595 tCO_{2e}.

2.2 Déclaration de certification

L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a accompli la vérification des réductions d'émissions :

- pour le projet «Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléinique (ALA) »
- pour la période du 27 février 2012 au 31 décembre 2012.

Sur la base des résultats de la vérification, la SQS certifie que les activités du projet atteignent une quantité vérifiée de réductions d'émissions de gaz à effet de serre de source anthropique qui n'aurait pas eu lieu en l'absence de cette activité de projet MOC, comme suit :

Emissions vérifiées (unité en t CO₂)

Année de production	Période exacte	Emissions qui auraient eu lieu dans le scénario de référence (ESR)	Emissions du projet (EP)	Réductions d'émissions (RE)
2012	27/02/2012 – 31/12/2012	66 391	56 796	9 595

Comme décrit dans la méthodologie, le projet ne connaît pas de fuites.

2.3 Questions restées ouvertes depuis la validation

La présente vérification constitue la vérification initiale. L'étape précédente était la validation du projet. Comme il peut être constaté dans de validation, il s'était achevé avec xx requêtes ouvertes, dont CAR 6, CL 02, FAR 01, FAR 02, FAR 03 et FAR 04,

CAR 06 : L'autorisation des participants à participer au projet n'est pas disponible (partie impliqué). Ainsi la confirmation de la contribution au développement durable n'est pas confirmé ⇒ Les autorisations sont soumises – CAR 06 est soldé.

CL 02 : Il n'y a pas de deuxième pays participant de l'annexe 1 comme exigée de la CCNUCC. Si le projet est considéré comme unilatéral, le PP doit soumettre une telle déclaration du point focal désigné. ⇒ Le deuxième pays est la Belgique, la lettre d'agrément est soumise, CL 02 est soldé.

FAR 01 : La « définition » d'une « plus-value de 1 €/1'000 L » doit être vérifié au cours de la vérification du projet. ⇒ Suite à la demande du MAAPRAT, le paramètre « gain nutritionnel – plus-value » a été annulé dans le plan de suivi, FAR 01 est devenue caduque.

FAR 02 : La section A.3. du JPoA-DD, l'annexe 1 et la lettre d'agrément sont à valider. ⇒ Cette FAR est liée avec CAR 06 et CL 02 et est soldé.

FAR 03 : La gestion des données et des documents est à vérifier. ⇒ La gestion des données et des documents a été vérifié lors de l'audit de vérification et est considérée comme satisfaisante – FAR 03 est soldé.

FAR 04 : La correspondance des critères d'admission définis sont à comparer avec l'application dans la pratique. ⇒ Les critères d'admission définis ont été comparés avec l'application dans la pratique lors des visites des producteurs. Il peut être confirmé qu'ils correspondent.

Conclusion : Toutes les requêtes sont soldées.

2.4 Revue documentaire

Tous les documents consultés sont listé dans l'annexe B.

2.5 Mise en œuvre du projet selon le JPOA-DD et JPA-DD agréé

Suite aux revues documentaires et aux visites sur sites, la SQS confirme que le projet «Réduction des émissions de méthane d'origine digestive dans l'alimentation des vaches laitières de sources naturelles en Acide Alpha Linoléique (ALA) » a été mis en œuvre et exploité comme prévu dans le JPoA-DD agréé.

Vu que le nombre projet de participants au projet programmatique n'a pas été atteint, la réduction projetée de réduction d'émission annuelle de 27'853 tCO₂ n'est pas atteinte.

Ceci est une déviation au JPOA-DD qui diminue la réduction d'émissions annuelles de 27'853 tCO₂ planifiée à 9'595 en 2012 - donc une diminution plus de 65%. Comme cette perte est liée à l'implantation du projet, elle est acceptée par les vérificateurs.

2.6 Conformité du plan de suivi par rapport à la méthodologie de suivi

Pendant les revues documentaires et les visites sur sites, l'équipe de vérification a révisé le rapport de vérification du porteur du projet [3] et l'a comparé avec la méthodologie de suivi [101] et avec le plan de suivi décrit dans le JPoA-DD [03], afin de vérifier leur correspondance.

Afin de mener à bien le plan de suivi, en accord avec la méthodologie, les opérations de base suivantes sont menées :

Donnée / Paramètre Méthodologie	Donnée / Paramètre	Unité	Responsable pour le paramètre
	Quantité d'IT3 (Indice Technique en Oméga 3) dans la ration alimentaire journalière	Gramme d'IT3 / Vache / Jour	Eleveur
Nombre de vaches laitières traites	Nombre de vaches laitières traites	Vaches laitières	Eleveur
Quantité totale de lait produite par vache et par jour	Quantité totale de lait produite par vache et par jour	Kg/j	Eleveur/Laiterie
Somme des Acides gras (AG) inférieurs ou égaux à C16 (acide palmitique)	Somme des acides gras inférieurs ou égaux à l'acide palmitique (C16 :0).	% des AG totaux	Laboratoires d'analyse interprofessionnelle accréditée
Production de CH ₄ par quantité de lait produite	Production de méthane par quantité de lait produit	g CH ₄ / L de lait	Bleu-Blanc-Cœur
Réduction de CH ₄	Réduction de méthane	Kg CH ₄ / vache laitières / an	Bleu-Blanc-Cœur
Réduction de CH ₄ en équivalent CO ₂	Réduction de méthane en équivalent dioxyde de carbone	Kg CO _{2e} / vache laitière / an	Bleu-Blanc-Cœur

2.7 Conformité du suivi exécuté par rapport au plan de suivi prévu

La mise en application actuelle du plan de suivi prévu pour la période de vérification du 27 janvier 2012 au 31 décembre 2012 est résumée dans cette section.

Paramètres suivis

Tel que définis dans la méthodologie, le JPoA-DD et le rapport de suivi, les paramètres à suivre au cours du projet sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Les facteurs par défaut et les paramètres utilisés pour l'établissement du scénario de référence ont été approuvés lors de la validation et n'ont par conséquent pas été inclus dans la présente vérification.

Le tableau présente les paramètres de suivi ainsi que les valeurs qui doivent être mesurées pour obtenir ces paramètres

En général pour ce projet : Le JPoA-DD, la méthodologie et le rapport de suivi ne donnent pas d'indication sur la précision et les intervalles de calibration requise des appareils de mesure.

Les paramètres suivis ne demandent pas d'équipement calibrés à l'exception des paramètres suivants :

Teneur en Acides gras inférieurs ou égaux à l'acide palmitique. Cette mesure est réalisée par des laboratoires d'analyse interprofessionnels accrédité – donc organisation soumise à une surveillance par l'organe d'accréditation.

Quantité totale de lait produite par vache et par jour: La production laitière est mesurée par la laiterie qui est obligée de posséder un équipement de mesure calibré. La vérification du calibrage ne fait pas partie de cette vérification réalisé par la SQS.

Le détail des données et paramètres suivis au cours du programme sont listés et présentés dans la Section D1 du JPoA-DD.

La SQS a examiné les paramètres suivis lors de la visite du 18 octobre 2012 et du 12 novembre 2012.

La SQS a collaboré pour les visites chez les éleveurs avec la société CERTIS,

CERTIS est un organisme indépendant, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) selon la norme EN NF 45011 (Certification de produits).

CERTIS est active dans la certification des produits alimentaires et alimentation animale.

Initialement une visite chez 20 éleveurs ont été définies par SQS, 19 ont pu être réalisées. Une visite n'a pas été réalisée dû a une erreur de cohérence entre l'éleveur et l'organisme certificateur par rapport à la confirmation de la date de la visite. La répartition des visites chez les éleveurs a tenu compte des différents scénarii de référence et le nombre d'éleveur dans les différents scénarios de référence.

Une première visité a été réalisée le 18 octobre 2012 ensemble avec SQS pour initialiser et calibrer le processus et les éléments à relever.

Lors des visites a été vérifié si le scénario de référence pour l'éleveur est choisi correctement. Il peut être confirmé pour tous les éleveurs visités qu'il est défini correctement.

Les visites suivantes ont été réalisées :

Référence	Date	Nom éleveur	Scénario	Ration IT3
10	18.10.2012	EARL LA RABINARDIERE	2	OK
11	7.11.2012	GAEC DE LA MULONNIERE	3	OK
12	7.11.2012	GAEC DU GRAND BOIS PICHARD	3	OK
13	7.11.2012	SCL TERROIR	3	OK
14	8.11.2012	EARL LEONARD HAUDEBERT	2	OK
15	8.11.2012	EARL PASQUET	4	OK
16	8.11.2012	SCEA RDM	2	OK
17	12.11.2012	GAEC CROIX BELLEFONTAINE	3	OK
18	12.11.2012	GAEC FAIDHERBE	3	OK
19	14.11.2012	EARL SEPTIER	3	OK
20	14.11.2012	GAEC DUFOUR	5	OK
21	15.11.2012	EARL DU GRAND CROQ	3	OK
22	19.11.2012	EARL DE LA ROCHE	7	OK
23	20.11.2012	GAEC DE LA VERGNE	7	OK
24	20.11.2012	GAEC LA BAZINIERE	3	OK

25	21.11.2012	GAEC DICHET	1	OK
26	22.11.2012	GAEC VOIE LACTEE	3	OK
27	27.11.2012	DESBLES REMI	4	OK
28	27.11.2012	EARL LA GUINEBAUDIÈRE	2	OK

Le scénario 2 représente environ 48% des éleveurs, le scénario 3 32% et le scénario 7 10%.

Transfert et enregistrement des données mesurées et calculées

Les données sont toutes introduites et stockées dans la base de données du site web dédié et sécurisé « Eco-methane.com ». Le producteur introduit directement ses données et les données du laboratoire interprofessionnel sont introduites dans le même système.

La fiabilité des données introduites par les externes sont contrôlées selon le plan de suivie par le service qualité de Bleu-Blanc-Cœur. Le contenu de la banque de données est généré sur des tableaux Excel et peut être filtré par les différents paramètres.

Le détail de la saisie des données est représenté dans la section D.2.2.1 du JPoA-DD.

Les données calculées sont conservées dans la banque de donnée. Une sauvegarde complète de la base de données est effectuée toutes les nuits.

La SQS a examiné ces différentes pratiques lors de la visite du 18 octobre 2012 et du 12 novembre 2012 et atteste qu'elles atteignent des niveaux suffisants de qualité par rapport aux exigences du projet.

Les visites chez des 19 éleveurs – références [10] – [28] permettent de conclure sur la conformité aux exigences. Les résultats présentent certaines hétérogénéités sur les écarts entre la production laitière déclarée et la production laitière relevée par CERTIS. Cependant les données de synthèse, l'échantillon permet de confirmer les données déclarées – l'écart de 0.02% entre la production déclarée et la production réelle est acceptable. Il peut être confirmé que la ration journalière en IT3 est supérieure à 20g par vache. Chaque éleveur distribue un ou plusieurs aliments contenant une source d'oméga 3 tracée. Il peut être confirmé que les éleveurs respectent leur engagement. Les résultats des visites des éleveurs sont synthétisés dans les documents [7] – Synthèse eco méthane-1, [8] – Synthèse IT3 et [9] – Synthèse Production laitière, établies par CERTIS le 19 décembre 2012.

2.8 Evaluation des réductions d'émissions de GES obtenues

Les formules de calcul utilisées sont issues de la méthodologie [101]; elles ont été présentées et adaptées dans le JPoA-DD [03]; elles ont été contrôlées lors de la validation du projet [102]; elles sont présentées et commentées en détail dans le rapport de vérification du porteur du projet [3].

Lors de la présente vérification, les auditeurs ont procédé aux contrôles suivants :

- Compréhension de toutes les formules utilisées, vérification des bases scientifiques utilisées, contrôle des unités ;
- Calculs manuels avec des valeurs fournies par le projet pour chaque formule et chaque paramètre de suivi ;
- Contrôle de toutes les formules programmées dans la banque des données;
- Lors des évaluations sur sites, contrôle par pointages que le report de valeurs soit effectué correctement, surtout lorsque ce report se fait manuellement entre différentes feuilles de calcul et de relevés.

Des demandes de clarification ont été exprimées lors de la vérification et directement satisfaites, elles ne font par conséquent pas l'objet de CLs formelles.

Des imprécisions ou erreurs mineures dans des reports manuels de données ont été constatées lors des évaluations sur sites. Elles ont immédiatement été corrigées et ne font, par conséquent, pas l'objet de CARs formelles.

Comme résultat de cette étape de vérification, la SQS confirme avoir été capable de vérifier que les calculs de réductions d'émissions ont été exécutés de façon correcte, objective et transparente. Les données et leurs reports sont présentés de manière fiable et reproductible. Les procédures mises en place ont été respectées.

En résumé, la SQS peut confirmer que le projet réduit les émissions de gaz à effet de serre de 9'595 tCO₂ sur la période de vérification du 27 février 2012 au 31 décembre 2012.

Comparaison des réductions d'émissions obtenues avec les réductions d'émissions prévues dans le JPOA-DD

Les réductions d'émissions ayant été vérifiées, elles sont ici comparées aux estimations *ex-ante* indiquées dans le JPOA-DD.

Réductions d'émissions vérifiées par rapport aux prévisions

	Estimations du JPoA-DD [t CO ₂]	Réductions d'émissions vérifiées [t CO ₂]	Ecart [%]
2012	27'853	9'595	- 65
Total	27'853	9'595	- 65

Sur la période de vérification du 27 février 2012 au 31 décembre 2012, les réductions d'émissions ont donc été 65% inférieures à ce qui était prévu. Le projet est toujours en phase de développement, le nombre de participant augmente pas comme planifié et la SQS considère que de telles différences sont compréhensibles et acceptables.

2.9 Systèmes de gestion et assurance qualité

Durant les évaluations sur sites, la SQS a pu s'assurer de la compétence du personnel d'exploitation et de management, non seulement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'activité du projet, mais aussi de l'assurance qualité et du contrôle qualité. Les structures opérationnelles et de contrôle sont établies et les responsabilités clairement identifiées.

Le chapitre 3.5 ci-dessus inclut les descriptions et évaluations détaillées des procédures de collecte et de report de données, d'assurance qualité et contrôle qualité, de métrologie et de calibration, et des autres aspects relatifs à la qualité des procédures de suivi. La SQS confirme que ces procédures sont mises en œuvre par le personnel concerné par le projet.

En conclusion, la SQS a pu vérifier avec succès la fiabilité des systèmes de gestion et d'assurance qualité établis et mis en place par les participants au projet.

3 Liste des entretiens, des évaluations sur sites et des revues documentaires

L'annexe A présente le programme des visites sur sites et des entretiens qui y ont été menés.

L'annexe B présente les documents qui ont été examinés dans le cadre des revues documentaires.

4 Equipe de vérification et réviseur

Le tableau ci-dessous indique les noms et rôles des membres de l'équipe de vérification, ainsi que du réviseur. Celui-ci n'est pas membre de l'équipe de vérification et procède à une révision technique interne à la fin du travail de vérification. L'annexe C présente les certificats de compétence des membres de l'équipe de vérification.

Nom	Role (1)	Pays	Tâches				
			Revue documentaire	Evaluations sur sites	Résolution des CARs & CLs	Rapport	Révision technique
M. Jean Bader	TM	Suisse	X	X	X	X	
M. Silvio Leonardi	TR	Suisse					X

(1) LA = Lead auditor/assessor – Premier auditeur; TM = Team member – Membre de l'équipe; TE = Technical expert (if any) – Expert technique (si requis); TR = Technical reviewer – Réviseur technique

5 Contrôle de qualité de la vérification

Les contrôles croisés et autres contrôles de plausibilité entrepris durant la vérification sont mentionnés dans le rapport et/ou dans le protocole. De plus, le rapport de vérification final a subi une révision avant l'ultime approbation menée à bien par un réviseur non membre de l'équipe de vérification et avant de soumettre une première demande de délivrance des URE. Le réviseur est qualifié conformément au plan de qualification SQS pour les validations et vérifications de projets MOC.

Annexe A: Visites sur sites et entretiens

Du côté de l'équipe de vérification, M. Jean Bader a participé à la visite sur site et à l'entretien.

Date	Horaire approximatif		Objet	Endroit	Participants au projet **)
	Début	Fin			
18 octobre 2012	09.00	13.00	Méthodologie Mesurage Saisie banque de données Répartition scénarios de référence Fiabilité des données, gestion des données	Siège Bleu-Blanc-Cœur à Combourtille	Mathieu Guillevic, responsable projet Emanuel Bordet Vincent Chatelier Vincent Couëpel CERTIS
	14.00	15.00	Définition du scénario de référence Rations IT3 Production laitière	Eleveur : EARL la Rabinière, 35760 St. Grégoire	Emanuel Bordet Vincent Chatelier Vincent Couëpel CERTIS Lehagre Alain - éleveur
12 novembre 2012	09.00	13.00	Méthodologie Mesurage Saisie banque de données Rapport de vérification Répartition scénarios de référence Fiabilité des données, gestion des données Audits internes	Siège Bleu-Blanc-Cœur à Combourtille	Mathieu Guillevic, responsable projet Emanuel Bordet Vincent Chatelier Arthur Weill

Annexe B: Liste des documents passés en revue

N°.	Titre
01	DDPoA_VF_V4_23122011: Dossier Descriptif de projet, 23 décembre 2011, version 4
02	DDPA_Cas Réel_V4_23122011, Dossier Descriptif d'un exemple réel d'activité de Programme, 23 décembre 2011, version 4
03	DDPoA_V7_23032012_BBC, Dossier Descriptif de projet, 12 mars 2012, version 7
1	Commentaires du MAAPRAT - réponses BBC - 12032012
2	LoA France Bleu Blanc Cœur, 22 mai 2012
3	Rapport de vérification – FINAL V2 – 25012013
4	20130128 LET Transmis Approval Assoc Bleu_Blanc_Coeur (Jorre De Schrijver CNC)
5	slide ERUs for CCC – non date
6	LoA Belgium LET Transmis Approval Assoc Bleu_Blanc_Coeur (Jorre De Schrijver CNC) 28 janvier 2013
7	Synthèse éco méthane-1, CERTIS, 19 décembre 2012
8	Synthèse IT3, CERTIS, 19 décembre 2012
9	Synthèse Production Laitière, CERTIS, 19 décembre 2012
10	EARL LA RABINARDIERE, 18 octobre 2012
11	GAEC DE LA MULONNIERE, 7 novembre 2012
12	GAEC DU GRAND BOIS PICHARD, 7 novembre 2012
13	SCL TERROIR, 7 novembre 2012
14	EARL LEONARD HAUDEBERT, 8 novembre 2012
15	EARL PASQUET, 8 novembre 2012
16	SCEA RDM, 8 novembre 2012
17	GAEC CROIX BELLEFONTAINE, 12 novembre 2012
18	GAEC FAIDHERBE, 12 novembre 2012
19	EARL SEPTIER, 14 novembre 2012
20	GAEC DUFOUR, 14 novembre 2012
21	EARL DU GRAND CROQ, 15 novembre 2012
22	EARL DE LA ROCHE, 19 novembre 2012
23	GAEC DE LA VERGNE, 20 novembre 2012
24	GAEC LA BAZINIERE, 20 novembre 2012
25	GAEC DICHET, 21 novembre 2012
26	GAEC VOIE LACTEE, 22 novembre 2012
27	DESBLES REMI, 27 novembre 2012
28	EARL LA GUINEBAUDIÈRE, 27 novembre 2012
101	Méthodologie Bleu-Blanc-Coeur_VF AGD_28032011
102	Rapport de Validation_Bleu Blanc Cœur, 23 décembre 2011

Annexe C: Certificats de compétences

Nom: M. Jean Bader

Scopes of expertise:		
1	Energy industries (renewable/non-renewable sources)	X
	TA 1.1: Thermal energy generation from fossil fuels as well as thermal energy from solar	<input type="checkbox"/>
	TA 1.2: Energy generation from renewable energy sources	X
2	Energy distribution	<input type="checkbox"/>
	TA 2.1: Electricity distribution	<input type="checkbox"/>
	TA 2.2: Heat distribution	<input type="checkbox"/>
3	Energy demand	<input type="checkbox"/>
	TA 3.1 Energy demand	<input type="checkbox"/>
4	Manufacturing industries	<input type="checkbox"/>
	TA 4.1: Cement sector	<input type="checkbox"/>
	TA 4.2: Aluminium	<input type="checkbox"/>
	TA 4.3: Iron and steel	<input type="checkbox"/>
	TA 4.4: Refinery	<input type="checkbox"/>
5	Chemical industry	<input type="checkbox"/>
	TA 5.1: Chemical process industries	<input type="checkbox"/>
6	Construction	X
	TA 6.1: Construction	X
7	Transport	<input type="checkbox"/>
	TA 7.1: Transport	<input type="checkbox"/>
8	Mining/mineral production	<input type="checkbox"/>
	TA 8.1: Mining and mineral processes, excluding those included in TA 8.2 below	<input type="checkbox"/>
	TA 8.2: Oil and gas industry, coal mine methane recovery and use	<input type="checkbox"/>
9	Metal production	<input type="checkbox"/>
	TA 9.1: Metal production	<input type="checkbox"/>
10	Fugitive emissions from fuels	<input type="checkbox"/>
	TA 10.1: Mining and mineral processes, excluding those included in TA 10.2 below	<input type="checkbox"/>
	TA 10.2: Oil and gas industry, coal mine methane recovery and use	<input type="checkbox"/>
11	Fugitive emissions from production and consumption of halocarbons and sulphur hexafluoride	<input type="checkbox"/>
	TA 11.1: Chemical process industries	<input type="checkbox"/>
	TA 11.2: GHG capture and destruction	<input type="checkbox"/>
12	Solvents use	<input type="checkbox"/>
	TA 12.1: Chemical process industries	<input type="checkbox"/>
13	Waste handling and disposal	X
	TA 13.1: Waste handling and disposal	X
	TA 13.2: Animal waste management	<input type="checkbox"/>
14	Afforestation and reforestation	<input type="checkbox"/>
	TA 14.1: Forestry	<input type="checkbox"/>
15	Agriculture	<input type="checkbox"/>
	TA 15.1: Agriculture	<input type="checkbox"/>
	TA 15.2: Animal waste management	<input type="checkbox"/>

Nom: M. Silvio Leonardi, PhD

Scopes of expertise:		
1	Energy industries (renewable/non-renewable sources)	X
	TA 1.1: Thermal energy generation from fossil fuels as well as thermal energy from solar	<input type="checkbox"/>
	TA 1.2: Energy generation from renewable energy sources	X
2	Energy distribution	<input type="checkbox"/>
	TA 2.1: Electricity distribution	<input type="checkbox"/>
	TA 2.2: Heat distribution	<input type="checkbox"/>
3	Energy demand	X
	TA 3.1 Energy demand	X
4	Manufacturing industries	<input type="checkbox"/>
	TA 4.1: Cement sector	<input type="checkbox"/>
	TA 4.2: Aluminium	<input type="checkbox"/>
	TA 4.3: Iron and steel	<input type="checkbox"/>
	TA 4.4: Refinery	<input type="checkbox"/>
5	Chemical industry	<input type="checkbox"/>
	TA 5.1: Chemical process industries	<input type="checkbox"/>
6	Construction	<input type="checkbox"/>
	TA 6.1: Construction	<input type="checkbox"/>
7	Transport	<input type="checkbox"/>
	TA 7.1: Transport	<input type="checkbox"/>
8	Mining/mineral production	<input type="checkbox"/>
	TA 8.1: Mining and mineral processes, excluding those included in TA 8.2 below	<input type="checkbox"/>
	TA 8.2: Oil and gas industry, coal mine methane recovery and use	<input type="checkbox"/>
9	Metal production	<input type="checkbox"/>
	TA 9.1: Metal production	<input type="checkbox"/>
10	Fugitive emissions from fuels	<input type="checkbox"/>
	TA 10.1: Mining and mineral processes, excluding those included in TA 10.2 below	<input type="checkbox"/>
	TA 10.2: Oil and gas industry, coal mine methane recovery and use	<input type="checkbox"/>
11	Fugitive emissions from production and consumption of halocarbons and sulphur hexafluoride	<input type="checkbox"/>
	TA 11.1: Chemical process industries	<input type="checkbox"/>
	TA 11.2: GHG capture and destruction	<input type="checkbox"/>
12	Solvents use	<input type="checkbox"/>
	TA 12.1: Chemical process industries	<input type="checkbox"/>
13	Waste handling and disposal	X
	TA 13.1: Waste handling and disposal	X
	TA 13.2: Animal waste management	<input type="checkbox"/>
14	Afforestation and reforestation	X
	TA 14.1: Forestry	X
15	Agriculture	X
	TA 15.1: Agriculture	X
	TA 15.2: Animal waste management	<input type="checkbox"/>

Annexe D: Abréviations

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AG	Acides Gras
AIE - EIA	Accredited Independent Entity - Entité Indépendante Accrédité
ALA	Acide Alpha Linoléique
CAR	Corrective Action Request – Requête d'Action Corrective
CL	Clarification Request – Requête de Clarification
CCNUCC-UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change – Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CO ₂	Carbon dioxide – Dioxyde de carbone
DDP	Dossier Descriptif de Projet
DFP - PFD	Designated Focal Point - Point Focal Désigné
ERU – URE	Emission Reduction Unit – Unité de Réduction d'Emissions
FAR	Forward Action Request – Requête d'Action Future (action dont les preuves de réalisation seront vérifiées ultérieurement)
GES-GHG	Greenhouse gas(es) – Gaz à Effet de Serre
GHG - GES	Greenhouse gas(es) – Gaz à Effet de Serre
IT3	Indice Technique en Oméga 3
JI - MOC	Joint Implementation -. Mise en oeuvre conjointe
JPoA-DD	Joint Implementation, programme of activities, Design Document, en francais : Dossier Descriptif de Projet programmatique
JPA-DD	Joint Implementation, programme activity, Design Document, en francais: Dossier Descriptif d'un exemple réel d'activité de Programme
JISC	JI Supervisory Committee
MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire
MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat (Point Focal Désigné pour l'implémentation des projets JI/CDM)
MOC	Mise en œuvre conjointe
MP	Monitoring Plan – Plan de suivi
PP	Project Participant – Porteur du Projet
SQS	Swiss Association for Quality and Management Systems – Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management
UNFCCC - CCNUCC	United Nations Framework Convention on Climate Change – Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Annexe E: Protocole de vérification MOC voie 1, Résumé des requêtes

No.:	CAR 01	Réf.: Monitoring
Demande de l'équipe de validation:	La programmation du software eco-méthane est à adapter pour que la période de vérification puisse être reproduite et qu'un fichier Excel puisse être généré pour la sauvegarde.	
Réponse du porteur du projet:	Opération réalisée par le responsable informatique du software eco-méthane. La base de données extraite du software est intégrée en Annexe 4 du rapport de vérification.	
Conclusion de l'équipe de validation:	La réponse et la documentation soumises sont à satisfaction – CAR 01 est soldé.	Date: 17.02.2013

No.:	CAR 02	Réf.: Documents
Demande de l'équipe de validation:	Les documents suivants sont à remettre : Fichier suivi qualité. Rapports d'audits internes.	
Réponse du porteur du projet:	Opération réalisée par le responsable qualité de l'association Bleu-Blanc-Cœur. L'ensemble des documents (fichiers de suivi et rapport d'audit) est intégré en Annexe 3 du rapport de vérification.	
Conclusion de l'équipe de validation:	Les documents sont soumises – CAR 02 est soldé.	Date: 17.02.2013

No.:	CAR 03	Réf.: Rapport de vérification
Demande de l'équipe de validation:	Le rapport de vérification est à établir.	
Réponse du porteur du projet:	Opération réalisée par les chefs de projet.	
Conclusion de l'équipe de validation:	Le rapport est établi et soumis – CAR 03 est soldé.	Date: 17.02.2013

No.:	CAR 04	Réf.:
Demande de l'équipe de validation:	Les modifications apportées au DDPoA- Version 4 et le DDPA Cas Réel Version 4 à la version enregistrée sont à faire valider par le point focal.	
Réponse du porteur du projet:	Opération réalisée par les chefs de projet. Le point focal français désigné a validé l'ensemble des modifications apportées. Sa validation ainsi que les modifications sont intégrées en Annexe 5 du rapport de vérification.	
Conclusion de l'équipe de validation:	Comme la lettre d'agrément cite la version adaptée du DDPoA, les modifications sont validées. CAR 04 est soldé.	Date: 17.02.2013

No.:	CAR 05	Réf.: Rapport de vérification
Demande de l'équipe de validation:	Pour le calcul de la réduction finale d'émissions est à intégrer dans le rapport de vérification du porteur du projet l'émission du scénario de référence et l'émission de l'activité du projet selon DDPoA B.6.4.	
Réponse du porteur du projet:	Opération réalisée par les chefs de projet. Il a été ajouté dans le tableau présenté au paragraphe 5.3, page 22 du rapport de suivi de l'association, les émissions annuelles réalisées pour les scénarii de référence et les activités de projet.	
Conclusion de l'équipe de validation:	L'émission du scénario de base est complété – CAR 05 est soldé.	Date: 20.02.2013

No.:	CL 01	Réf.: Ecart production laitière
Demande de l'équipe de validation:	Les relevés de la production laitière lors des visites mettent en évidence un écart par rapport aux données dans le système BBC – p.ex. EARL Leonard Haudebert, -7.7%.	
Réponse du porteur du projet:	<p>Il existe des différences entre certains relevés sur le terrain et les chiffres déclarés sur le site eco-méthane. Ces données sont toutes deux bonnes. Cependant, le jour où ces données ont été relevées n'est pas nécessairement le même :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Synthèse du contrôle laitier</u> : production relevée le jour où le contrôleur laitier passe dans l'exploitation réaliser la pesée; - <u>Site eco-méthane</u> : production relevée le jour où l'échantillon part en analyse. <p>Ces différences ramenées à l'ensemble des participants au projet et sur l'ensemble de la période de comptabilisation représentent au final une différence de la production laitière de 0,2%. Ces données collectées de production sont donc régulières et sincères.</p>	
Conclusion de l'équipe de validation:	Réponse à satisfaction – CL 01 est soldé.	Date: 17.02.2013

No.:	CL 02	Réf.: Nombre de projets
Demande de l'équipe de validation:	Le nombre cumulé de projets en exploitation ne sort pas des tableaux et du rapport de vérification.	
Réponse du porteur du projet:	Opération réalisée par les chefs de projet. Le nombre cumulé de projets en exploitation, au nombre de 404, a été ajouté dans le tableau de synthèse présenté en Annexe 4 du rapport de suivi de l'association.	
Conclusion de l'équipe de validation:	Informations à satisfaction – CL 02 est soldé.	Date: 20.02.2013